50e ANNEE. — N° 62

MERCREDI 1er JUIN 1910.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La situation de l'Algérie

Les exposés de la situation de l'Algérie, que le gouverneur général, M. Jonnart, présente chaque année aux Délégations, offrent toujours le plus vif intérêt. Par leur sincérité, par l'abondance des informations qu'ils donnent sur le fonctionnement de toutes les branches de l'administration, ils déroulent devant les yeux le tableau fidèle des efforts accomplis d'année en année, des progrès réalisés, des points sur lesquels il importe que la sollicitude des Délégations s'arrête plus spécialement. M. Jonnart suit la bonne méthode en disant franchement la vérité, en n'étendant pas le voile de l'optimisme officiel sur ce qui prête en réalité à quelques réserves.

Nul ne conteste plus aujourd'hui que la possession de l'Algérie soit pour nous une bonne affaire. Depuis que l'on s'est déterminé à lui appliquer un régime qui ne paralyse pas toutes les initiatives et ne réduit pas à l'impuissance, les meilleures volontés, l'Algérie a pris un essor qui ne cesse de se développer.

L'année 1909 a été marquée par une série de circonstances défavorables. Il y a eu des périodes de sécheresse persistante et des invasions de sauterelles qui ont porté un grave préjudice à l'agriculture. Il y a eu les grèves des inscrits maritimes qui, pendant de longues semaines, ont interrompu les relations de la colonie avec la métropole, provoquant notamment une baisse sur le prix du bétail et une diminution sensible sur l'exportation des moutons. Le nombre des moutons exportés avait été de 1.300.000 en 1908 ; il est descendu, en 1909, à 1.091.000. La production des oliviers a été très faible ; les expéditions de raisins n'ont été que de 89.000 quintaux contre 94.000 en 1908.

Malgré cela, le mouvement des échanges de l'Algérie avec la métropole, les colonies françaises et les pays étrangers s'est élevé, au commerce spécial, à 780 millions de francs, dont 451 millions à l'importation et 329 millions à l'exportation, soit 12 millions de plus qu'en 1908. La diminution sur les expéditions d'huile d'olives ayant été de 12 millions et celle des animaux vivants ayant atteint 11 millions, on voit que, pour compenser ce déficit de 23 millions et produire en outre les dix millions dont l'exploitation algérienne a progressé en 1909, il a fallu que l'activité des colons se porte sur de nouvelles branches d'affaires et que le cours de leurs opérations s'élargisse notablement.

Ce développement économique n'a peut-être pas eu sur la situation financière une influence aussi favorable qu'on aurait pu le penser. Le budget général, comme ceux des départements et des communes, sans qu'il y ait aucune inquiétude à concevoir pour l'avenir, exigent cependant un redoublement de prudence dans leur gestion.

Cette situation tient, pour une grande part au développement même de la colonie. Depuis quelques années, le gouvernement général a fait un grand effort pour l'extension de la colonisation. De 1902 à 1908, 24 millions ont été dépensés pour la construction de chemins de colonisation, l'amélioration d'anciens villages, l'agrandissement de trente-six de ceux-ci et la création de quarante-trois nouveaux centres. La superficie globale des territoires ouverts à la colonisation a atteint près de 130.000 hectares dont 110.000 de terres concessibles. Pendant la période septennale précédente (1895-1901) il n'avait été créé que trente-cinq centres et effectué que trente agrandissements, avec une superficie concessible de 67.850 hectares. Le programme de colonisation en cours d'exécution comporte en outre la création ou l'agrandissement de soixante-dix-neuf villages et groupes de fermes d'une superficie de 170.000 hectares.

Les dépenses nécessitées pour ces opérations, qui auront sur le développement de l'Algérie les plus avantageuses conséquences, ont été supportées à peu près pour moitié par le budget ordinaire et par les ressources exceptionnelles provenant de l'emprunt.

A cette extension correspond naturellement un développement des services administratifs, c'est-à-dire un accroissement de dépenses et cette augmentation de charges devance l'augmentation de recettes que produira l'afflux de nouveaux colons. Il y a une période de préparation à traverser et si, pour le moment, les finances de l'Algérie en éprouvent quelque malaise, on peut avoir confiance dans un avenir très prochain pour en effacer toute trace.

Parmi les causes d'augmentation de dépenses, il faut noter aussi la mise à la charge de la colonie des dépenses la concernant qui avaient été provisoirement conservées dans le budget français. Depuis l'année dernière, c'est l'Algérie qui supporte les dépenses de transport et d'entretien de ses forçats et de ses relégués à la Guyane, ainsi que le relèvement de la solde de ses gendarmes. De plus, l'application des lois d'hygiène, d'assistance et de prévoyance, qui pèsent lourdement sur le budget français, imposent une surcharge très appréciable au budget de l'Algérie où ces lois sont exécutoires.

Un des grands besoins d'un pays, en voie de croissance, comme l'Algérie, est la commodité des transports et c'est une des questions sur lesquelles M. Jonnart n'a cessé de porter sa plus vigilante attention. Une grande amélioration a été réalisée par l'organisation du service des colis postaux dans les localités qui n'ont pas de gare de chemin de fer, mais qui possèdent un courrier en voiture. Cette organisation qui exigeait le concours de certains bureaux de poste et des entrepreneurs de transport de dépêches, ne pouvait fonctionner qu'après une entente avec les Compagnies et administrations de chemins de fer de la colonie.

Cette entente a été conclue en 1908. La taxe de transport des colis postaux varie de 0 fr. 25 centimes pour une distance de 20 kilomètre, à un franc pour un trajet de plus de 150 kilomètres, et dans le courant de l'année 1909, le service des colis postaux a été ouvert dans 219 bureaux de poste.

De nouveaux progrès ont été accomplis en 1909 dans l'œuvre essentielle de l'enseignement public. Le nombre des classes primaires publiques s'élève maintenant au chiffre de 2.490 pour les Européens et de 640 pour les indigènes, soit, au total, 3.130. Elles ont été fréquentées par 151.800 enfants, dont 117.600 Européens et 34.200 indigènes, et les dépenses de l'instruction primaire, traitements, créations et constructions qui, en 1890 formaient un total de 3.120.500 fr., atteignent actuellement 7.175.672 fr. En vingt ans, elles ont doublé, mais le nombre des enfants qui reçoivent l'instruction a suivi une progression beaucoup plus considérable. Le nombre des écoliers indigènes a presque quadruplé et ce développement de l'instruction parmi les Arabes ne sera pas moins favorable dans l'avenir à la prospérité de l'Algérie qu'à l'affermissement de notre autorité morale sur les populations indigènes.

A. R. D.

La Chine moderne

Le prince Tsaï-Tao, chef de la mission militaire chinoise qui vient de séjourner en France, est le cadet de la famille impériale. Il a renoué une tradition abandonnée depuis un demi-siècle, et selon laquelle les princes mandchous se doivent de passer leur vie à l'armée. Il s'est trouvé en l'occurence, d'accord avec le sentiment national chinois, devenu, dans ces dernières années, très militariste. Beaucoup de jeunes gens ont suivi son exemple et se sont voués au service de l'armée nouvelle. Le prince Tsaï-Tao possède une parfaite connaissance des choses militaires chinoises. Il est populaire dans l'armée du Pé-tchi-li, où on l'a vu plus d'une fois partager entièrement la vie du troupier. Souvent, on l'a entendu critiquer l'indolence des princes.

« Mon grand-père, répète-t-il, disait que la Chine doit devenir guerrière, qu'elle doit acquérir à son tour la gloire militaire et faire revivre l'héroïsme des ancêtres. Je veux mettre en pratique son enseignement. »

LE LIT MUSICAL

Un ouvrier de Genève a inventé un lit musical, destiné tout à la fois aux personnes atteintes d'insomnie et à celles qui dorment trop. L'inventeur se sert de la force motrice et il la prend dans le poids même de la personne qui se met au lit ce qui ne manque pas d'ingéniosité. A peine le patient est-il couché, qu'il entend les sons d'une douce berceuse qui continue un temps suffisant même pour endormir les plus rétifs au sommeil. Pour les autres, ceux dont le sommeil est tel qu'ils ne parviennent pas à se réveiller, il va sans dire que le procédé est différent. A la tête du lit, se trouve un cadran muni d'une aiguille, que le dormeur fixe à l'heure à laquelle il veut s'arracher aux douceurs du farniente. A cette heure précise, le lit fait entendre une valse infernale, avec accompagnement de tambour, trompettes et cymbales, bref un fracas à tirer même une marmotte de sa léthargie. On ne nous dit pas si l'inventeur a pris un brevet pour sa découverte, mais celle-ci est, à coup sûr, originale.

Pour sauver le monde

A Aline (Oklahoma), miss Jane Warfield, âgée de seize ans, a été arrachée par miracle à une mort atroce. Le chef de la police de cette localité fut informé tout à coup que la secte connue sous le nom des « Elus du Seigneur », répandait parmi les initiés que son chef, un certain Hayneman, « avait reçu de Dieu la révélation que le monde finirait le lendemain du contact de la queue de la comète avec la terre, et que le seul moyen d'éviter un tel désastre était de verser le sang d'un être humain dans un sacrifice solennel. »

La secte avait donc tiré au sort et ainsi avait été désignée comme victime miss Warfield.

Le shériff, accompagné de six agents, partit en hâte pour le lieu où devait avoir lieu cette horrible cérémonie, c'est-à-dire en pleine montagne du Verre. Il arriva juste à temps pour sauver la victime, déjà vêtue de blanc et couronnée de roses. Elle avait les mains liées et Hayneman, le chef, debout devant elle, tenait à la main un long couteau. Autour de ce groupe étrange, une quarantaine d'adeptes de la secte, à genoux, chantaient des hymnes tristes et sauvages.

INFORMATIONS

La catastrophe du « Pluviôse »

Explications du ministre de la marine

Le vice-amiral Boué de Lapeyrère a donné, ce soir, au ministère de la marine, des explications sur la catastrophe du *Pluviôse*. Le ministre a tout d'abord fait l'historique de l'accident, depuis le départ du paquebot abordeur, dans la rade de Calais, jusqu'au moment où la collision s'est produite. Le paquebot avait appareillé de Calais à 1 h. 55 environ ; il était arrivé à 2 milles des jetées, et marchait, à ce moment, à 16, 17 ou 18 nœuds à l'heure. Les hommes de veille aperçurent alors, venant à une vingtaine de mètres devant le paquebot, une sorte de bambou ; il ne leur vint l'idée ni à eux, ni au commandant du bâtiment, que c'était là le périscope d'un submersible : ils crurent se trouver en présence d'une bouée.

Le paquebot stoppa immédiatement, mais il était difficile d'arrêter sur une aussi courte distance, une masse de 1.800 tonnes. Le choc qui se produisit alors à l'avant et sur le côté du bâtiment, fut tellement violent, que l'un des matelots placé à l'avant a déclaré avoir été projeté de côté.

La coque d'un submersible est enveloppée d'une tôle épaisse, mais traversable, et si le paquebot n'avait traversé que cette enveloppe de tôle, le désastre ne se serait peut-être pas produit. Le paquebot *Pas-de-Calais* était muni d'un gouvernail à l'avant et d'un autre à l'arrière. Chaque gouvernail était tenu par un verrou en fer. Le verrou du gouvernail d'avant fut broyé ; l'étrave en métal placée sous le bâtiment fut cassée le long de la coque.

Sur tribord, on a relevé de longues et profondes éraflures, tandis que le côté bâbord était absolument intact. La plupart des hommes du métier supposent que le paquebot montait au nord-ouest alors que le submersible se dirigeait vers le sud-est. L'abordage a dû s'opérer sur la partie arrière du *Pluviôse*.

A l'appui de cette hypothèse, on peut faire la constatation suivante : Chaque submersible porte sous lui des cadres en chêne, qui servent à déborder, c'est-à-dire à isoler le bâtiment d'un bâtiment voisin quand il est à l'amarrage. En marche, et pendant les plongées, ces cadres sont solidement amarrés sur le pont, de façon à ne pas être enlevés par les courants.

A la première vérification du submersible, on a trouvé ces cadres réduits en miettes.

De plus, chaque sous-marin porte encore avec lui, sur l'avant, une bouée, dite téléphonique. Si le sous-marin vient à se trouver dans une situation critique, cette bouée est mise en liberté par un déclic qui se trouve à portée de la main du commandant. Or, le commandant n'a pas largué cette bouée, celle-ci doit être encore à sa place. C'est donc une preuve que le sous-marin a coulé immédiatement. Enfin, quand le premier scaphandrier a réussi à atteindre le *Pluviôse*, il a amarré son filin sur les tringles qui touchent les cadres. Les filins ayant alors cédé, on a ramené les tringles à la surface.

La lenteur du travail peut s'expliquer par ce fait qu'il est impossible d'opérer pendant plus d'une demi-heure par marée.

Dans ce moment-ci, explique l'amiral Boué de Lapeyrère, nous sommes en vive eau ; dans deux jours, quand nous serons en morte eau, le travail sera plus facile. Si l'abordage a eu lieu à l'arrière du submersible, une autre hypothèse est à condidérer. A cet endroit, se trouve un tube de fer hermétiquement clos, qui fait communiquer l'air libre avec le compartiment le plus grand du sous-marin. Si ce tube a été défoncé, l'immersion du *Pluviôse* a dû être immédiate. En outre, les avaries de l'étrave et de la quille du paquebot abordeur permettent de supposer que le submersible se trouvait au moment du choc, presqu'à fleur d'eau, et à un mètre au-dessous de la quille du *Pas-de-Calais*. Pour le moment, on est déjà parvenu à fixer des filins sur quatre des huit boucles dont est muni le *Pluviôse*.

Un combat dans le Sud-Oranais

Les colonnes du général Alix et du colonel Laquière, rassemblées à Métarka, devaient se diriger sur Anoual, afin de prendre contact avec les Aït-Bou-Chaouen, qui avaient livré un combat, en 1908, au détachement du chef de bataillon Dinaux.

Le général Alix, en arrivant à Anoual le 22 mai, espérait trouver les chefs des Aït-Bou-Chaouen, prévenus de son passage, et qu'on pensait devoir profiter de cette circonstance pour faire leur soumission et engager les pourparlers. Mais les Aït-Bou-Chaouen, ayant eu connaissance de notre prochaine arrivée, avaient abandonné leur poste, et s'étaient réfugiés à l'ouest, dans la région montagneuse, où ils pensaient être hors d'atteinte. Ils marquaient ainsi leur dessein de demeurer hostiles. Aussi une colonne légère, prélevée sur les effectifs de la colonne Alix, fut-elle aussitôt lancée à la poursuite des fuyards.

Le 25 mai, la colonne atteignit le ksar de Oued-Kaddou, qu'elle détruisit par un rapide bombardement. Dans les ruines du ksar on découvrit quelques effets enlevés à nos morts par les pillards ennemis au cours du combat d'Anoual, où fut tué le maréchal des logis Ben-Daout. La colonne razzia plusieurs troupeaux abandonnés par les fuyards, et le 28 mai la colonne était de retour à Anoual.

Cette opération, rapidement menée, a produit un effet moral considérable sur les tribus indigènes de cette région. Le général Lyautey, qui se trouvait à Anoual le 26 mai, a félicité les troupes de leur endurance. Ces dernières ont parcouru 150 kilomètres en pays montagneux, sans laisser un seul traînard et en moins de quatre jours. Du côté des Aït-Bou-Chaouen, les pertes ont été nombreuses. Indépendamment des morts et des blessés que ces Berabers ont pu emporter, vingt-quatre cadavres ont été retrouvés sur le terrain et parmi les décombres du ksar où s'est déroulée l'action principale.

De notre côté, on ne signale aucun mort. Le lieutenant Husson a été légèrement blessé. Un artilleur a été contusionné, et un cavalier du maghzen blessé peu grièvement.

La délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine

M. des Portes de la Fosse, chef de la mission qui vient de conclure l'accord franco-turc relatif à la frontière tuniso-tripolitaine, rapporte de son séjour à Tripoli une excellente impression. Himi-Pacha, vali de Tripoli, et Hassama-Pacha, cheik el Medina, les deux commissaires turcs, ont été à l'égard de la mission française d'une courtoisie parfaite. Pendant la cérémonie de l'anniversaire du couronnement, le vali fit placer M. des Portes à sa droite et lui témoigna jusqu'à son départ les plus grands égards. M. des Portes, souffrant, dut s'aliter quelques jours à Tripoli.

L'accord actuel est plus avantageux que celui de 1893, car si nous abandonnons l'enclave de l'Ouenzzan, nous obtenons, en outre du puits de Mechiguig, une bande de 20 kilomètres de pâturages d'été autour de Djenien, ce qui permettra aux troupeaux de nos protégés de subsister pendant la saison chaude. L'ensemble des concessions obtenues nous assure la ligne des principaux puits jusqu'à Ghadamès, et permettra de supprimer en grande partie la contrebande des armes, qui alimente les tribus hostiles du centre de l'Afrique.

L'affaire de sœur Candide

Le consortium des créanciers de sœur Candide est définitivement constitué. Le président du tribunal civil de la Seine a rendu, à la requête du consortium des créanciers, une ordonnance par laquelle MM. Lemarquis, Boin, le membre de la chambre de commerce qui expertisa autrefois les bijoux de Mme Steinheil, et M. Dorgueil, expert comptable, ont été conjointement nommés administrateurs séquestres de tous les biens personnels de Mlle Faurestié, en religion sœur Candide, avec mission de les conserver et de les administrer.

Ils devront établir le bilan de la situation active et surtout de la situation passive ; ils ont à cet égard les pouvoirs les plus étendus pour faire les recherches et les vérifications utiles.

Dans l'entourage de la sœur, on espère que la réalisation de l'actif permettra d'éteindre intégralement les créances hypothécaires. Quant aux créanciers chirographaires, ils pourraient être désintéressés par l'établissement thermal de San Salvador.

L'Espagne et la question religieuse

Le conseil des ministres s'est occupé du message des évêques au gouvernement, dans lequel ils déclarent que les ordres religieux, ayant tous une existence légale et une utilité reconnue, ne doivent pas être diminués ni divisés en concordataires et non autorisés.

M. Canalejas a répondu en termes courtois que, des négociations étant engagées à ce sujet entre le gouvernement et le saint siège, il ne lui appartient pas de faire connaître ses projets.

« El Liberal » estime que la demande des évêques doit accentuer la politique radicale du cabinet.

L' « Imparcial » croit que les négociations avec le Vatican sont laborieuses mais non rompues.

Le courage du matador

M. Harper B. Lee, le seul Américain qui soit descendu dans l'arène de Mexico pour combattre les toros, prenait part aux courses de Guadalajara. Au moment où il se préparait à estoquer le cinquième toro, celui-ci le chargea et l'atteignit au ventre d'un formidable coup de corne. Il y eut dans l'arène un long cri d'effroi. Le toro, épuisé par l'effort qu'il venait de faire, regardait son adversaire. Malgré sa blessure, Lee était resté debout, les jambes fermes, l'épée à la main, face au fauve. Le sang coulait abondamment de sa blessure et, détail horrible, 40 centimètres d'intestins s'en échappaient.

Tandis qu'un silence impressionnant pesait sur les arènes, le matador leva son épée. D'un geste rapide, il la plongea tout entière dans le garrot de la brute, qui s'écroula comme une masse. Alors seulement l'homme songea à sa blessure. Tandis que la musique jouait un pas-redoublé triomphal, que les hommes lui lançaient sombreros, cannes et cigares, que les femmes en mantille lui envoyaient des baisers, lui jetaient des fleurs, le saluaient de l'éventail, et que retentissait une immense acclamation, le matador blessé s'achemina lentement vers l'infirmerie. La blessure est si grave qu'on désespère de le sauver.

Petites Nouvelles

Dimanche matin a eu lieu, avec grand éclat, au Jardin des Plantes de Nantes, l'inauguration du monument élevé par les Nantais à leur compatriote Jules Verne ; la famille du romancier assitait à cette cérémonie. Le monument très beau, est l'œuvre du sculpteur nantais Georges Bareau.

— Selon l'*Etoile Belge*, le roi et la reine de Belgique iront à Paris le 13 juillet et ils assisteront à la revue du 14 juillet.

— La cour criminelle de Mostaganem a condamné à mort le nommé Mokthar-Amar qui assassina il y a 1 an une femme.

— L'officier empoisonneur au-

trichien, Hofrichter a été condamné à mort par pendaison.

— Depuis 3 semaines il n'y a pas un seul pensionnaire à la maison d'arrêt de Millau : ni prévenu, ni condamné.

— Cinq suicides se sont produits dimanche à Toulon : un retraité de la marine, du nom de Barbarroux ; un jeune étudiant, fils d'un avoué ; une dame Gastinel ; un matelot fourrier, Marius Tomasini et un maître d'hôtel, Vélasques, de Marseille. Cette série de suicides, dus à des motifs divers, a causé une vive émotion.

— C'est définitivement samedi prochain 4 juin, de trois à six heures, qu'aura lieu à Bruxelles l'inauguration officielle de la section française de l'exposition. La cérémonie sera présidée par trois ministres français : MM. Jean Dupuy, Ruau et Georges Trouillot.

CHRONIQUE LOCALE

UN ON-DIT !

Dans l'un de ces *on-dit* par lesquels Rip, du *Quercinois,* annonce de sensationnelles nouvelles ou blague les adversaires de son parti, nous lisons samedi que « les élections cantonnales nous réservent des surprises assez intéressantes dans l'arrondissement de Cahors. »

Rip le dit : mais son langage est sibyllin, nous voudrions bien que Rip éclairât sa lanterne.

En quoi consisteront les surprises intéressantes que Rip annonce!

Veut-il dire que les candidats du parti républicain trouveront des concurrents parmi les réactionnaires, et que ces concurrents tomberont les candidats républicains ?

Ce n'est peut-être pas l'envie qui manque à nos adversaires de prendre des revanches sur notre parti : comme l'*on dit,* il y a loin du désir à la réalité.

S'il y a des surprises intéressantes dans le scrutin cantonal de l'arrondissement de Cahors, nous sommes certains que ce n'est pas le parti radical qui en sera victime, mais bien le parti rétrograde qui pourrait bien perdre ses dernières positions.

Mais si c'est cela qu'annonce Rip, du *Quercinois,* nous n'avons rien à ajouter. Alors, nous sommes d'accord.

L. B.

Médaille d'honneur

Au cours d'une période d'instruction qu'il vient d'accomplir au 9e régiment de chasseurs, M. R. Delard, lieutenant de réserve, a reçu une médaille d'honneur en argent, qui lui a été décernée par M. le Ministre de la geurre pour services rendus dans la préparation militaire.

L'AVIATION A CAHORS

Une bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs : Un Comité d'aviation s'est formé à Cahors pour organiser l'exposition et l'exhibition d'un aéroplane.

Le Comité s'étant assuré le concours d'un aviateur, l'aéroplane sera sous peu de jours à Cahors.

C'est donc *très prochainement* que les cadurciens pourront voir une machine volante et assister à un vol au-dessus de notre ville.

Nous donnerons bientôt des détails.

LA FILLE DE ROLAND

Les organisateurs de la fête du 5 juin commencent à goûter la juste récompense à leur dévouement. Les cartes s'enlèvent, on prévoit que la cour du Lycée sera trop exiguë pour contenir tous les spectateurs.

L'Association des anciens élèves a eu, il faut en convenir et l'en féliciter, deux idées exceptionnellement heureuses.

Elle a innové à Cahors le théâtre en plein air, et pour cette inauguration, elle a choisi la Fille de Roland.

Dans un cadre de verdure luxuriante, devant d'amples perspectives savamment ménagées par M. Roubaud, l'artiste de goût, que notre ville apprécie tant, au milieu de décors appropriés va se dérouler une action sublime, un drame aux beautés cornéliennes.

Au sortir de la Fille de Roland, on se sent plus fier d'être Français. Même après quarante ans, l'émotion patriotique qui accueillit en 1875 cette œuvre évocatrice de nos malheurs, de nos gloires et de nos espérances s'exalte aussi pure et aussi intense.

O France ! douce France ! O ma France bénie !
Rien n'épuisera donc ta force et ton génie !
Terre du dévouement, de l'honneur, de la foi,
Il ne faut donc jamais désespérer de toi,
Puisque malgré tes jours de deuil et de misère
Tu trouves un héros dès qu'il est nécessaire !

Oui, un héros, et de quelle taille ! Gérald, qui avec Joyeuse, l'épée de Charlemagne, va reprendre aux Sarrazins, Durandal, l'épée de Roland. Et une héroïne, Berthe, plus grande que Chimène. Et Charlemagne, en qui bat le cœur de la France avec ses tristesses et ses fiertés.

Et Amaury, le Ganelon régénéré par l'exemple de son fils Gérald.

Et ce groupe d'hommes surhumains personnifiés par des artistes comme Mademoiselle Lucie Brille de l'Odéon ; MM. Albert Lambert, père, Henri Perrin, Henri Rolland du même théâtre.....

Cadurciens, mes amis, vous n'êtes pas souvent gâtés c'est vrai, mais cette fois, on vous comble. Voilà un spectacle qui ferait courir une grande cité.

Cahors s'y jette en gourmet, souhaitons qu'il n'y ait pas de trop tard-venus à ce régal.

Souhaitons aussi que les chapeaux féminins ne forment pas une forêt vierge..... au-delà de laquelle il se passera quelque chose.

Rassurons-nous. Toutes les précautions sont prises. Et les dames sont résolues à donner l'exemple du sacrifice en déposant au vestiaire qui leur est destiné les gracieux monuments qui forment comme des terrasses et parterres sur leurs têtes héroïques.

CHANGEMENTS DE TRAINS

M. le Maire de Cahors vient de recevoir de M. le Directeur de la Cie d'Orléans une lettre l'informant des changements de trains suivants :

Un train Rapide remplaçant le train 5 actuel sera affecté aux relations de Paris avec Cahors, Montauban et Toulouse.

Ce train partira de Paris-Quai-d'Orsay à 8 h. 20 du matin, arrivera à Cahors à 5 h. 18 soir et à Toulouse à 7 h. 16 soir, à l'heure du dîner, effectuant le trajet de Paris à Cahors en 8 h. 56, soit un gain de 1 h. 37 sur la marche actuelle du train 5.

Les voyageurs de toutes Classes pour Cahors et les au-delà seront admis dans le train Express n° 16 au départ de Toulouse. De plus, ce train partira de Toulouse à 4 h. 45 soir, au lieu de 2 h. 43, et de Cahors à 6 h. 45, au lieu de 4 h. 50, pour conserver son heure actuelle d'arrivée à Paris.

Le gain réalisé dans la durée du trajet de Cahors à Paris sera ainsi de près de deux heures (1 h. 55).

Ainsi modifié, le train 16 relèvera à Toulouse les trains du Midi nos 104, Rapide venant de Cette, 500 Omnibus, venant de Pau, 544 Express, venant de Bayonne, et 566 Omnibus, venant d'Ax-les-Thermes.

Le train 1128, partant de Cahors à 7 h. 6 soir sera mis en correspondance à Brive avec le train 814 sur Tulle retardé en conséquence.

Le train Express 4 correspondra à Brive avec un nouveau train qui partira de cette dernière gare à 1 h. 45 du matin, pour arriver à Périgueux à 4 h. 35.

Un nouveau train périodique ayant lieu les jours de foire à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, sera créé entre Cahors et Capdenac. Il partira de Cahors à 4 h. 33 du matin et arrivera à Capdenac à 6 h. 32 où il correspondra, d'une part, avec un nouveau train de foire arrivant à Figeac à 6h. 56, et, d'autre part ,avec le train Express 23 qui arrivera à Villefranche-de-Rouergue à 7 h. 55 du matin.

Ces diverses modifications constituent pour les relations intéressant Cahors une notable amélioration.

L'Amicale des Instituteurs contre l'évêque

Mardi matin, à l'audience du tribunal civil de Cahors a été appelée l'action intentée à l'Evêque de Cahors par l'Amicale des instituteurs du Lot.

La salle d'audience est occupée par un nombreux public : l'évêque est présent.

Me Flach, du barreau de Paris, a soutenu l'action intentée par les instituteurs.

Tout d'abord, il montre l'attitude des évêques contre l'école laïque, contre les instituteurs, attitude dictée par le pape, sur les conseils de Merry del Val.

Les instituteurs ont été attaqués : ont-ils le droit de se défendre et de poursuivre en justice les évêques.

Me Flach dont l'éloquence est remarquable traite la question de compétence et démontre la recevabilité de l'action intentée par l'Amicale des Instituteurs du Loti.

L'éloquence et la science judirique du distingué maître est vivement appréciée.

A midi, l'audience est suspendue et renvoyée à 2 heures.

Dans l'audience de l'après-midi, à 2 heures, Me Flach continue sa plaidoirie.

Concerts symphoniques

Comme l'année dernière, le Grand Café Tivoli organise des concerts symphoniques sous la direction de M. Michel Navarra.

Ces concerts commenceront jeudi soir.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 mai 1910

VOL

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire reprochée au sieur Joseph Léotard, 38 ans, menuisier à Lacapelle-Cabanac, inculpé de vol d'une somme de 1.050 francs au préjudice de Mme Joufrou, veuve Arnaud, demeurant audit lieu.

Léotard est condamné à huit mois de prison.

Appel est relevé du jugement.

POLICE DES CHEMINS DE FER

Pour infraction à la police des chemins de fer, André S...., tailleur à Cahors, est condamné à 50 fr. d'amende.

PARENTS INDIGNES

Marie Loustalot, 32 ans, vannière, sans domicile fixe, et son amant Alfred Dielh, 41 ans, sans domicile fixe, surpris par la gendarmerie de Luzech, le 13 mai, au moment où ils faisaient mendier leurs sept enfants, sont frappés de huit jours de prison et déchus de la puissance paternelle pour les quatre aînés: Charles, Antoine, Marcellin et Catherine, qui sont confiés à l'assistance publique.

CONFISCATION D'ENGINS

Le garde-pêche Estournel, passant ces jours derniers près de la fontaine St-Georges, à Cahors, aperçut un individu pêchant dans la fontaine avec un tramail, lequel individu s'enfuit à son approche, abandonnant l'engin dont le tribunal prononce la confiscation.

CONTREBANDE

Le tribunal prononce également la confiscation d'un charreton, d'un fût de vin et des habits abandonnés par un contrebandier qui, surpris par la gendarmerie de Lauzès, s'enfuit sans demander son reste.

Les imprimés sous bande mobile

Le ministre des postes et télégraphes vient de prendre l'arrêté suivant relatif aux imprimés expédiés sous bande mobile :

Les bandes mobiles des imprimés affranchis à une taxe inférieure à 5 centimes doivent laisser la surface apparente de ces imprimés à découvert d'au moins 1 centimètre de chaque côté de la bande. Cette disposition n'est pas applicable aux imprimés expédiés sous les bandes timbrées mises en vente par l'administration.

L'adresse du destinataire doit être obligatoirement portée sur les bandes des imprimés. Il est permis, en outre, d'y faire figurer :

1. Les noms, prénoms, qualité, profession et adresse de l'expéditeur, ainsi que toutes les indications relatives à l'adresse conventionnelle télégraphique et au numéro de téléphone de l'expéditeur.
2. La date de l'expédition.
3. La signature de l'envoyeur.
4. L'indication de la nature de l'imprimé (convocation, avis de passage, circulaire, etc.).

Toutes autres indications imprimées ou manuscrites sont interdites sur les bandes des imprimés affranchis à une taxe inférieure à 5 centimes.

Les salaires des ouvriers et employés

L'article 2, paragraphe 1 de la loi du 7 décembre 1909 est ainsi conçu :

« Les salaires des ouvriers du commerce et de l'industrie doivent être payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle ; ceux des employés doivent être payés au moins une fois par mois ».

Que faut-il entendre par employé et par ouvrier aux termes de la loi ? Ces mots qui n'ont pas de définition légale peuvent être interprêtés de deux manières : a) par le genre d'occupation et b) par le mode de rémunération.

Les deux points de vue qui précèdent se complètent l'un l'autre, et il est d'autant plus difficile de faire abstraction du second qu'il s'agit ici d'une loi sur le paiement des salaires, se rattachant bien plutôt à un mode d'engagement qu'à la nature technique de l'emploi.

Il faut, en général, considérer comme ouvriers les personnes dont les salaires sont établis à la journée, à l'heure, aux pièces ou à la tâche. Mais cependant, doivent être classés, suivant l'usage, comme employés, celles de ces personnes qui seraient affectées à une besogne de vente, de bureau, de surveillance.

On considèrera comme employés les personnes dont les appointements sont établis au mois ou pour une longue période, et non suivant le rendement de leur travail ou leur présence horaire ou journalière.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET Cie

Fermes & Châteaux

Sommaire du No du 1er Juin 1910

Le rocher des pêcheurs sur les bords de l'Orb.

Chronique de Cunisset-Carnot.

Le yachting en 1910, par J. de Teysson.

Les travaux du mois, par Georges Bellair.

Chiens de berger, par La Ramée.

Chiens de trait, par H. du Bourget.

Le luxe dans les attelages, par le Marquis de Castelnau-Figeac.

Vignes grêlées, par Georges Couanon.

Les sports gais à Cannes.

Fruits de fantaisie et fruits d'ornement.

Le parc national de la France, par Georges Casella.

Sur la race bovine flamande, par Raymond Lecocq.

Les Araignées, par L. Couturier.

La pêche ouvrira ce mois-ci, par Georges Clairay.

Une journée de fiold-trials pour setters.

L'hygiène des poussins, par Jules Marie.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 30 mai, 1 h. 55 s.

Conseil des ministres

Le Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin. Les ministres se sont accordés définitivement sur tous les points du programme que le Gouvernement soumettra au Parlement.

Catastrophe du « Pluviôse »

Le renflouement du Pluviôse *est toujours très difficile : à Calais la houle continue d'empêcher le travail des scaphandriers.*

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 31 mai, 2 h. s.

Les élections cantonales

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin.

Il a fixé au 24 juillet la date des élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Les victimes du « Pluviose »

Le Conseil des Ministres a pris les mesures pour assurer l'avenir des familles des victimes du « Pluviose ».

En outre, il a décidé de faire élever à Calais un monument à la mémoires des victimes du « Pluviose ».

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Foire. — La foire fut favorisée par un temps assez beau. Ce n'est que le soir, alors que des transactions nombreuses avaient eu lieu sur les différents marchés, que la pluie a recommencé à tomber.

Voici les principaux cours pratiqués :

Champ de foire. — Bœufs pour la boucherie, de 38 à 40 francs les 50 kilos, poids vif ; bœufs d'attelage, de 800 à 1.000 francs ; jeunes bœufs, de 600 à 800 francs ; bouvillons, de 400 à 500 fr., le tout la paire.

Marché aux porcs. — Porcs d'élevage, de 40 à 65 francs ; porcelets, de 25 à 35 francs ; jeunes porcs, de 15 à 30 francs la pièce.

Marché à la volaille. — Poules, de 75 à 85 centimes le demi-kilo ; jeunes poulets de l'année, de 1 à 1 fr. 20 le demi-kilo ; dindons, de 60 à 70 centimes le demi-kilo ; lapins domestiques, de 2 à 2 fr. 50 la paire ; canetons, de 1 à 1 fr. 50; oisons,de 2 fr. 50 à 3 francs la paire.

Jardinage. — Beaucoup de plants de betteraves, à 25 centimes le cent ; plants de tomates, 50 centimes la douzaine ; pois, 45 centimes le kilo ; pommes de terre nouvelles, 45 centimes le kilo ; cerises, 5 centimes le paquet.

Les marchands étalagistes étaient nombreux et paraissaient satisfaits de leur vente.

Lalbenque

Samedi notre chef-lieu de canton présentait une animation inaccoutumée.

Dans les rues circulaient en groupes joyeux les jeunes gens qui devaient subir le conseil de révision dans la soirée puis les hommes du 207e de passage pour se rendre à Caylus aux tirs de combat.

A 11 h. 1/2 du matin, M. Lambert-Rochet, préfet du Lot, arriva en automobile : il fut reçu par M. Guilhem, maire et les conseillers municipaux de Lalbenque.

Après un diner servi à l'Hôtel du Lion d'Or, eurent lieu les opérations du Conseil de révision qui furent subies par 56 conscrits.

Toute la soirée, l'animation fut grande dans notre commune. Il n'y a eu aucun incident.

Cieurac

Acte de probité. — Vendredi matin, 27 courant, Madame C. C..., née P. A..., de la commune de Cieurac a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant une somme assez ronde. Aussitôt sa trouvaille en main, n'écoutant que sa probité, cette dame s'est empressée de faire les démarches nécessaires pour découvrir la personne qui avait perdu l'objet en question.

Inutile de dire que la recherche n'a pas été des plus laborieuses et que la propriétaire n'a pas tardé à réclamer son argent et qu'elle a été, comme on le croira sans peine, très heureuse de retrouver la somme perdue.

De tels actes de probité méritent d'être publiés, et il est à désirer, qu'en pareil cas, tout le monde agisse aussi honnêtement que cette jeune dame à laquelle on ne saurait assez adresser les plus sincères félicitations.

Lauzès

Accidents. — Vendredi dernier, jour de foire à Lauzès, le fils Vertut, fermier à Nozières, commune de Sénaillac (propriété de M. Grimal, juge à Cahors) venait tenir la

---

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 110

LES RÉPROUVÉS

PAR CH. BERNARD-DEROSNE

XLI

Arrêté en route

Il envoya chercher son aide et au bout d'un quart d'heure le millionnaire revenait à lui et en ouvrant les yeux il aperçut les visages inquiets des deux docteurs et en regardant autour de lui il se vit dans un appartement qui lui était inconnu.

Le banquier continuait à regarder autour de lui avec une expression inquiète, puis il demanda où il était. Il ne savait rien de l'accident en lui-même et il avait complètement perdu le souvenir de tout ce qui l'avait précédé, même depuis le moment où il avait quitté Maudeley.

Ce ne fut que petit à petit que la mémoire des événements de la journée lui revint.

Il avait eu besoin de quitter Maudeley, d'aller à l'étranger, de faire un voyage qui n'était pas un projet nouveau de sa cervelle. S'était-il mis en route pour faire ce voyage? Oui, sûrement ; il devait être parti dans ce but ; mais alors qu'était-il donc arrivé ?

Il demanda au médecin ce qui lui était arrivé et comment il se faisait qu'il se trouvât dans ce lieu qui lui était étrange.

M. Daphney, le médecin, fit au malade le récit de tout ce qui avait trait à l'accident d'un ton si badin et si gai, que tous le monde eût pu conclure que la rencontre de deux locomotives n'était simplement qu'un épisode agréable dans la vie d'un homme.

— Mais nous allons admirablement, Monsieur, dit le médecin en terminant son récit ; rien ne pouvait être plus désirable que la voie dans laquelle nous marchons, et quand notre jambe sera remise, et que nous aurons pris un breuvage rafraîchissant, nous serons tout à fait bien pour la nuit.

Je n'ai vraiment jamais vu de fracture plus proprette ; vraiment, je puis vous l'assurer.

Dunbar se souleva et s'assit sur son séant, malgré les remontrances de l'aide du médecin et regardait anxieusement autour de lui.

— Vous dites que ceci est Rugby? demanda-t-il curieusement.

— Oui, ceci est Rugby, répondit le médecin en souriant et en se frottant les mains, comme s'il avait presque voulu dire : Eh bien, voyons n'est-ce pas délicieux ? Oui, ceci est l'Hôtel de la Reine, à Rugby, et je suis sûr que toutes les attentions que le propriétaire M...

— Il faut que je parte d'ici se soir même, dit Dunbar en interrompant le médecin d'une façon assez peu cérémonieuse.

— Ce soir, mon cher Monsieur ! s'écria Daphney, impossible, complètement impossible !... Ce serait un suicide de votre part, mon cher Monsieur, si vous le tentiez, et un crime de la mienne si je vous permettais de mettre une semblable idée à exécution. J'ai le regret de dire que vous serez prisonnier ici pendant un mois au moins, mais nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour vous rendre le séjour agréable.

Le médecin ne put s'empêcher de paraître gai en émettant cette promesse, mais en apercevant une expression sombre et chagrine sur le visage de son malade, il parvint à modifier son attitude radieuse.

— Notre premier soin, Monsieur, sera de détirer cette pauvre jambe, dit-il avec douceur : nous mettrons la jambe sur un lit de repos en tenant le haut de la jambe dans une position inclinée ; mais je ne veux pas vous troubler avec ces détails techniques ; je ne sais pas si nous ferons bien de remettre la jambe ce soir : nous devons réduire l'enflure avant de nous aventurer dans une voie plus décisive. Des lotions rafraîchissantes appliquées avec des linges de toile devront être faites toute la nuit. Je me suis occupé d'un garde, et mon aide restera aussi toute la nuit pour surveiller les opérations.

Le banquier se plaignit à haute voix.

— J'ai besoin d'aller à Londres, dit-il, il faut que je sois à Londres.

Le médecin et son aide otèrent les vêtements de Dunbar. On fut obligé de couper la jambe de son pantalon avant de pouvoir rien faire, Daphney ôta l'habit et le gilet du malade, mais sa chemise lui fut nécessairement laissée et la ceinture de chamois portée par le banquier se trouvait entre cette chemise et le gilet de flanelle rouge.

— Je porte une ceinture en cuir sur mon gilet de flanelle, dit Dunbar pendant que les deux hommes le déshabillaient. Je désire qu'on ne me l'enlève pas.

Il s'évanouit bientôt après, car sa jambe démise le faisait beaucoup souffrir. Mais en revenant de son évanouissement il regarda les deux personnes qui le soignaient avec méfiance et porta la main à la boucle de sa ceinture afin d'acquérir la certitude qu'on n'y avait pas touché.

Pendant toute cette longue nuit de fièvre et d'insomnie, il était couché, songeant à la malheureuse interruption de son voyage, pendant que la garde-malade et l'aide du médecin appliquaient alternativement des lotions froides sur la malheureuse jambe cassée.

— Dire que ceci pouvait arriver, se murmurait-il à lui-même de temps à autre. De toutes les choses que j'appréhendais, c'est la seule à laquelle je n'avais jamais songé.

Sa jambe fut remise dans le cours de la journée du lendemain, et dans la soirée il eut une longue conversation avec le docteur.

Mais il ne parla plus tant de son désir de s'éloigner pour la seconde étape de son voyage continental. Son domestique Jeffreys arriva à Rugby dans le courant de la journée, car la nouvelle de l'accident était parvenue à Maudeley et on savait que Dunbar était un des blessés.

Ce soir là, Dunbar ne parla que du malheur d'être dans une maison étrangère.

— J'ai besoin de retourner à Maudeley, dit-il, si vous pouviez vous arranger pour m'y conduire, monsieur Daphney et pour me donner vos soins jusqu'à ce que j'aie surmonté les effets de cet accident, je serai enchanté de vous accorder toutes les compensations que vous pourriez désirer pour la perte que votre absence de Rugby pourrait vous occasionner.

Ceci était un discours très diplomatique.

Dunbar savait que le médecin ne se soucierait pas de laisser échapper de ses mains un malade aussi riche, mais il s'imagina que Daphney ne ferait aucune objection à conduire triomphalement son malade à Maudeley, à l'admiration du commun des mortels et au grand détriment de ses rivaux en médecine.

Il ne fut pas trompé dans son appréciation sur la nature humaine.

A la fin de la semaine il avait réussi à persuader au médecin d'accéder à son départ.

Vers le second lundi qui suivit l'accident, Dunbar fut placé dans un compartiment spécialement préparé pour lui dans le train de Shorncliffe à Maudeley, sans changer en aucune façon de position durant toute la route et très attentivement soigné par Daphney et son valet Jeffreys.

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

foire à Lauzès, monté sur une jardinière, attelée d'une jeune mule, non encore suffisamment domptée. A 1 kilomètre à peine du bourg de Lauzès, la bête prise de peur, fit un écart, la voiture versa et le conducteur, projeté à terre se blessa assez sérieusement.

M. le Docteur Jardel de Lauzès, appelé, donna les soins nécessaires.

Vertut est soigné chez M. Malavelle, propriétaire à Lauzès, son beau-frère.

M. Foujac, gendarme en retraite et secrétaire de Mairie à Sabadel, est propriétaire d'une jument âgée de 2 ans environ.

Ces jours derniers, M. et Mme Foujac, montés sur leur véhicule, dit « suspendu » se rendaient chez eux, quand arrivés dans le bourg de Sabadel, le cheval eut peur d'un chien, et se précipita dans un terrain en contre-bas de la route, à usage de jardin et appartenant à M. Pezet, du Cain, commune de Sénaillac.

De nombreuses personnes accoururent aussitôt pour dégager les voyageurs. Par un hasard miraculeux, il n'y eut ni mal ni dégât.

Luzech

Contre la fraude. — M. Pujol, inspecteur du service des fraudes, a visité samedi les négociants en vin et débitants de notre ville.

Plusieurs prélèvements ont été effectués aux fins d'analyse.

Prévoyants de l'avenir. — Le banquet annuel de la 1980e section des Prévoyants eut lieu dimanche dernier à l'Hôtel Adeline. Beaucoup de sociétaires avaient tenu à venir se grouper en cette circonstance autour de leur digne président, M. Clerc.

La table, toute couverte de fleurs, le service absolument parfait et surtout le menu composé par le chef Course, furent dignes de tous éloges.

Les discours d'usage prononcés par le Président et par M. Ros, secrétaire-adjoint, furent aimables, courts et fort applaudis. On se leva de table aux accents de l'hymne des Prévoyants, entonné par tous les convives.

Un bal à grand orchestre qui avait attiré beaucoup de monde, termina fort joyeusement cette fête de famille.

Attentat ou rixe ? — Dimanche, vers neuf heures du soir, le nommé Conduché, domestique chez M. Servant, se rendit chez son beau-frère Raynal, métayer de Mme veuve Cristel, au Camp-d'Oriol.

Une violente discussion éclata bientôt entre les deux hommes et des coups furent échangés. Raynal fut très grièvement atteint ; on releva sur son corps des blessures d'une certaine gravité. L'enquête menée activement par la gendarmerie démontrera s'il y a eu attentat ou simple rixe.

St-Vincent

Conseil municipal. — Nos édiles se sont réunis dimanche dernier, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Pélissié, maire.

Sont absents, MM. Bergougne et Delcros.

Le conseil accepte le règlement définitif du budget de 1909, vote le budget de 1910 et le budget primitif de 1911 ; il examine ensuite une demande de création d'une boîte à lettres à Cournou, et donne un avis favorable.

St-Cyprien

Orage. — Jeudi soir vers une heure et demie, par un temps clair et d'une façon soudaine, une trombe d'eau s'est abattue sur notre commune. Quelques grêlons étaient mélangés à la pluie et de nombreux champs ont été ravinés.

Une lessive qu'on était en train de laver a été emportée en partie par les eaux grossies subitement ; malgré de minutieuses recherches on n'a pu retrouver tout le linge emmené.

Montlauzun

Fête locale. — La fête locale de notre commune, qui aura lieu dimanche prochain, 5 juin, promet d'être, cette année, particulièrement brillante.

Nous engageons vivement les jeunes gens des communes voisines à y venir ; ils ne seront pas déçus.

Duravel

Election municipale complémentaire. — Les électeurs de la commune sont convoqués pour le dimanche 12 juin, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Itier, décédé.

La démission de M. Calassou, maire, ayant été acceptée, le conseil municipal sera appelé à élire un nouveau maire.

Bouziès

Election de l'adjoint. — C'est dimanche 29 mai, à deux heures de l'après-midi, qu'a eu lieu l'élection de l'adjoint, en remplacement de M. Gustave Bessac, élu maire.

M. Baptiste Roaldès a été élu adjoint au maire, à l'unanimité des suffrages.

Le maire et l'adjoint sont républicains radicaux.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Séance du dimanche 29 mai. — Après l'admission de quelques vieillards dans la liste d'assistance, la question de l'éclairage électrique se présente encore une fois. Le conseil adopte avec quelques modifications les clauses du traité type communiqué par l'administration supérieure.

La commission administrative de l'hospice sollicite le concours du Pari mutuel pour la reconstruction de l'aile droite de cet établissement et offre, pour sa part contributive à la dépense, la somme de 22.000 francs. Avis favorable.

M. Pezet, gendre Murat, est nommé cantonnier.

La liste des cotes irrecouvrables présentée par le receveur municipal est approuvée, ainsi que les comptes de gestion du collège, de l'hospice et du Bureau de bienfaisance.

La pétition des habitants de la rue Ferrer est ajournée jusqu'au règlement des travaux en cours.

Avis favorable est donné à la demande tendant à l'installation de l'eau de la ville au presbytère de l'église Saint-Sauveur, à condition que le loyer sera augmenté de l'intérêt de la dépense des travaux.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Magne, inspecteur général des monuments historiques, qui exprime le désir que le rez-de-chaussée de la maison de la rue Ortabadial soit affecté à un musée lapidaire et que le premier étage de la nouvelle construction soit destiné à la bibliothèque municipale. — Adopté.

Une somme de 210 francs est allouée, à titre de subvention, pour couvrir les dépenses de la fête de mai.

Enfin on vote les indemnités réglementaires pour le logement des instituteurs et institutrices.

Cambriolage. — Vendredi dernier, M. C. R..., aubergiste à Figeac, s'étant rendu à sa propriété de Filsac, banlieue de notre ville, a constaté que des malfaiteurs s'étaient introduits dans sa maison au moyen de fausses clés et avaient fait main basse sur bon nombre d'ustensiles de ménage et d'outils aratoires.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 28 mai. — Géraud Piganiol, âgé de 67 ans, et Antoine Marouffin, âgé de 45 ans, tous deux de Sousceyrac, sont poursuivis pour coups et blessures. Le tribunal condamne Piganiol à 16 francs d'amende et Marouffin à 50 francs. Tous deux bénéficient de la loi de sursis.

— Le tribunal prononce en outre deux condamnations pour abus de confiance, dont une par défaut.

Cajarc

Pigeon voyageur. — A la suite d'un orage qui s'est abattu sur Cajarc et les environs vendredi soir, un pigeon voyageur, égaré sans doute, est venu se réfugier chez Mme Eugène Bergon, à Cajarc. Après avoir soigné le pauvre oiseau, qui était à demi-mort de faim, Mme Bergon s'aperçut que le pigeon portait à la patte droite un anneau en argent avec les inscriptions suivantes : « 07-Bordeaux-2,717 » et sous les ailes, une empreinte faite avec un timbre humide ainsi conçue : « Geneste, rue Dabos, à Bègles (Gironde) ».

Après avoir fait la déclaration à la gendarmerie de Cajarc, Mme Bergon a enfermé le pigeon dans une chambre où elle le tient à la disposition de son propriétaire.

Marcilhac

Fête. — Les hommes de 40 à 50 ans ont décidé de se réunir cette année et d'organiser une petite fête. La date du 5 juin a été choisie pour cette réunion. La commission, pour rehausser l'éclat de cette manifestation, invite les hommes de 40 à 50 ans à se joindre à eux. Le banquet aura lieu dans les salons de l'hôtel Beulaguet. On compte déjà une quarantaine d'adhérents.

Les personnes qui voudront y participer sont priées de se faire inscrire chez M. Beulaguet, café du Commerce, à Marcilhac-du-Lot.

D'ores et déjà, nous pouvons assurer de la réussite complète de cette fête et sommes persuadé que pas un homme de 40 à 50 ans ne voudra manquer à cette réunion.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — M. Linol, préside. La compagnie d'Orléans sollicitée de modifier l'horaire des trains répond que les exigences du service lui défendent cette modification.

Après le vote de fonds destinés à l'entretien d'une aliénée et la lecture d'un rapport de l'inspecteur général signalant des améliorations à apporter à l'école primaire supérieure des filles, le conseil émet un avis favorable à une demande de bourse à l'école de Vierzon.

Quelques affaires de voirie sont examinées. Revenant à la question de l'horaire, l'assemblée proteste contre la suppression du train omnibus de 2 h. 56 et de l'express 16 et demande le *statu quo*.

On approuve les comptes administratifs et de gestion, sur rapport de M. Metadie. Le budget supplémentaire de 1910 présente un excédent de recettes de 520 fr. 34.

Le maire indique quel sera le montant des travaux neufs à exécuter ; il propose un emprunt de 44.000 fr. et la mise en recouvrement, le cas échéant, d'une imposition de 6 centimes pour amortissement.

M. Dauliac demande que les travaux soient de préférence confiés à des ouvriers de la ville. Il propose la création d'un square sur l'emplacement Taillade. Le maire propose de réserver cet emplacement à l'édification d'une salle de spectacles.

L'emprunt de 44.000 francs est voté, ainsi que la mise en recouvrement des dix centimes. La proposition Dauliac concernant le square sera examinée en même temps qu'un projet de salle de spectacles.

Sont aprouvés le budget primitif de 1911 qui se solde par un excédent de 302 fr. 91 et les budgets de l'assistance et de l'hospice.

Est ensuite examinée une demande de subvention supplémentaire pour le concours musical. Le maire estime que les ressources budgétaires ne permettent pas de donner satisfaction, mais le conseil peut prendre l'engagement moral de reprendre à la commission des fêtes le matériel qu'elle possède. Ce qui est décidé.

Concours musical. — Le concours musical qu'organisent les Sociétés musicales et le commerce local de Gourdon, sous les auspices de la municipalité, s'annonce déjà comme un très grand succès, tant par le nombre des Sociétés adhérentes que par une organisation complète et originale, pour laquelle le Comité ne néglige rien pour plaire au goût des plus difficiles.

Les fêtes commencent le samedi 25 juin pour se clôturer le jeudi 30, jour de grande foire d'été.

Le Comité a tout prévu pour que les visiteurs étrangers emportent de ces fêtes un agréable souvenir : décoration somptueuse des rues, places et boulevards ; grand festival-concert les dimanche 26 et lundi 27 à l'issue du concours d'honneur, où se feront entendre et apprécier trois Chorales toulousaines, les plus réputées de tout le Midi ; grand défilé de toutes les Sociétés musicales réunies en un immense cortège.

Brillante fête de nuit et grand bal populaire à la lueur d'innombrables feux électriques ; grand feux d'artifice à motifs des plus modernes ; attractions foraines de tout premier ordre, etc.

Des trains supplémentaires organisés par la Compagnie P.-O. seront mis à la disposition des voyageurs les dimanche et lundi à minuit 30, sur Montauban, Brive et Sarlat.

Les étrangers désireux de profiter de leur présence dans le Haut-Quercy pour y excursionner, pourront visiter le gouffre de Padirac, les grottes de Lacave et le pittoresque et moyen-âgeux Rocamadour, trois merveilles de la nature uniques au monde. Les Sociétés bénéficieront d'une réduction de 40 pour cent sur le prix ordinaire des entrées, si elles ont soin de se faire inscrire pour ces excursions avant le 15 juin.

S'adresser à M. Pébeyre, secrétaire général du concours musical à Gourdon (Lot).

Pour tous détails, voir les affiches qui seront répandues dès que le programme sera irrévocablement arrêté par le Comité.

Calès

Electeurs convoqués. — Les électeurs de notre commune sont convoqués pour le dimanche 12 juin, afin d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Hébrard, adjoint, décédé.

Peyrilles

Election communale. — Le 12 juin prochain, les électeurs de la commune de Peyrilles sont convoqués à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Rodes, décédé.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. René Delbrel, élève au lycée de Cahors, fils de M. Bruno Delbrel, coiffeur à Fumel, vient d'être reçu au dernier concours des Contributions Directes avec le n° 36.

Nous adressons à notre compatriote nos plus sincères félicitations.

Agression

Depuis quelques temps le nommé Aloy, ex-manœuvre à l'usine de Fumel tenait à tout bout de champ des propos incohérents à qui voulait les entendre.

D'après ces symptômes le public aurait dû se tenir sur ses gardes car il était à prévoir que tôt ou tard une crise plus forte que les autres pouvait amener un malheur.

C'est ce qui a failli arriver lundi dans l'après-midi.

Ce malheureux s'est rendu à l'hospice et apercevant la supérieure, lui demanda une besace pour aller mendier disait-il.

Sur la réponse négative de la sœur, notre homme se rua sur elle et la frappa à la tête avec un énorme gourdin.

Aux cris poussés par la victime, des personnes qui se trouvaient par là accoururent et s'emparèrent du forcené qui sans cette intervention aurait fait un mauvais parti à la sœur.

Le Docteur Roudié appelé a fait les premiers pansements.

La victime porte à la tête deux énormes plaies qui, quoique ne mettant pas ses jours en danger, nécessiteront quelques jours de repos.

Aloy est arrêté en attendant sa comparution devant un médecin légiste qui statuera sur son état mental.

Dordogne

DAGLAN

Banquet

Ainsi que nous l'avions annoncé, le banquet organisé en l'honneur de la réélection de M. Sarrazin a dépassé toutes les espérances. Durant la journée une foule considérable venue de tous les points du canton et des communes du département du Lot limitrophes du Sarladais, donnait à la localité une animation des plus vives. A 5 h. précises sont arrivés, MM. Sarrazin député, Tavero, sous-préfet de Sarlat et Jouannaud, président du Comité d'arrondissement. Le Docteur Delmas, maire, entouré du Conseil municipal, leur souhaite la bienvenue ; l'Union musicale Daglanaise sous la direction de M. Fourgous, fait éclater la « Marseillaise », et un cortège imposant se forme et prend la direction du Cercle la « Solidarité » où un apéritif d'honneur est servi.

M. Petit, président du Cercle reçoit les invités, prononce une allocution à laquelle M. Sarrazin répond et le cortège se rend à la salle d'Ecole où est organisé le banquet. 200 convives avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation. Au champagne, M. le sous-préfet, qui présidait, a donné la parole au Docteur Delmas, qui avant de prononcer son discours a lu les lettres d'excuses.

Le citoyen Cabanes de Salviac, fait applaudir le nom de M. Malvy, lorsqu'il remet une dépêche dans laquelle le député de Gourdon fait connaître ses regrets de n'avoir pu assiter à la manifestation républicaine à laquelle il comptait assister. M. Sarrazin succède au citoyen Cabannes et prononce un long discours politique. M. le sous-préfet parle le dernier, remercie les électeurs de leur respect et de leur attachement aux institutions républicaines ; il envoie un souvenir ému aux victimes du *Pluviôse* et porte un toast à M. Fallières, Président de la République.

Après le banquet un bal de nuit a clôturé la fête. Jamais Daglan n'avait été témoin d'une pareille manifestation républicaine. Un souvenir vivace restera gravé dans le cœur des habitants et des nombreux invités qui s'y étaient rendus.

Nous ne voulons pas clore ce compte rendu sans adresser nos félicitations à l'hôtel Bouyssou qui a assuré le service à la satisfaction de tous les convives.

Bibliographie

Vient de paraître chez Messein, éditeur, 19, quai St-Michel un volume : « Théâtre », de Jean Rouxel, avec une préface de M. Théodore Henry.

Ce volume, dont l'auteur est mort récemment, comprend trois pièces non représentées : la *Délaissée, Bernard Palissy, Jacques Clément.* La première est en vers et fort émouvante ; les deux autres sont desd rames historiques remplis de couleur, de mouvement et de vie.

L'ouvrage est imprimé par les soins de l'Association des Journalistes Républicains qui s'est conformé aux vœux du défunt dont elle est une des légatrices.

On s'étonnera fort que le talent si réel de Jean Rouxel n'ait pas obtenu sur la scène les brillants succès auxquels il avait droit. Les lecteurs remplaceront les spectateurs et sauront apprécier la valeur de belles œuvres posthumes pleines de sincérité.

Jean Rouxel avait précédemment publié deux autres volumes de « Théâtre » dont le produit appartient à la *Caisse de secours aux Veuves et Orphelins* des journalistes Républicains.

La Revue Judiciaire

Revue Mensuelle à l'usage des Justiciables, Réformes, Droit pratique, Comptes rendus.

Sommaire du Numéro du 25 mai 1910

Une amélioration nécessaire à la Loi du Divorce, par René Besnard, député. — La liberté individuelle et les enquêtes « officieuses », par R. Rosenmark. — Un des grands procès de Me Barboux, par Alphonse Jouet. — Les accidents du travail des bûcherons, par Henry Queneuil. — Le droit commercial maritime pratique (*suite*), par Paul Liandrat. — Achalandage et Clientèle, par J. Wertheimer. — Comment on fait son testament. — Vacances judiciaires et Referendum. — *Questions pratiques :* Valeur d'un chèque pour lequel il n'y a que provision partielle. — Compétence en matière d'assurances. — Voies de recours contre le jugement déclaratif de faillite. — Le timbre de dimension. — L'affaire des cheveaux truqués. — Plaidoirie de Me Paul Guillain (*suite et fin*). — Tribunal civil de la Seine. — Affaire Carpentier contre les Galeries Lafayette et autres. — Conclusions de M. le substitut Albert Roulhac.

Directeur de la Rédaction : G. BAER, Docteur en Droit, Avocat à la Cour, 35, avenue Mac-Mahon, Paris. — Administration : 3, rue Geoffroy Marie. — Prix de l'Abonnement : Paris et Départements : 12 fr. par an. — Etranger : 15 fr.

Envoi d'un numéro contre 1 fr. 10 en timbres-poste.

Madame et Monsieur

Le Magazine illustré « Madame et Monsieur » est le plus intéressant, le plus varié, le mieux informé et le moins cher de tous les bi-mensuels similaires. Tiré avec grand luxe, orné de magnifiques illustrations inédites, « Madame et Monsieur » est en même temps qu'une publication pouvant être mise entre toutes les mains, le Magazine amusant et élégant entre tous.

Le Numéro : 0,50

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténo-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'Ecole Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1830, boulevard Poissonnière, 19, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 53 ; — Dames, rue Saint-Denis, 5 ; — Internat, rue de Turenne, 23, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance.

Demander la Liste des Situations D 1910.

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Elémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, Ecole Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

A ALBI

Ce qui se passe

Le témoignage ci-dessous nous dispense de tout commentaire :

Le 12 Juillet 1909, M. J. Favié, 6, rue St-Dominique de Florence, à Albi, nous disait : « La vie, par trop sédentaire que je mène depuis des années, m'avait probablement occasionné les douleurs de reins dont je souffrais. Dès qu'une crise me prenait, il m'était très difficile de me baisser et les urines, alors troubles et foncées, déposaient. Quelques doses de Pilules Foster ont suffi pour faire disparaître mes douleurs. J'ai néanmoins continué le traitement et maintenant, je suis guéri. »

Le 3 janvier 1910, M. J. Favié ajoute : « Je ne manquerai pas de recommander vos excellentes Pilules Foster dont j'ai pu apprécier l'efficacité. Depuis l'année passée, je me porte toujours très bien. »

Les reins, surmenés par les fatigues de la vie active, ou par la surproduction d'acide urique, que favorise la vie sédentaire se congestionnent et perdent leur pouvoir de filtration. Les Pilules Foster stimulent les reins et les aident à rejeter toutes les impuretés du corps, rendant ainsi le sang pur et vigoureux.

Toutes pharmacies en général. (Exiger la signature « James Foster ») 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 3.

MESDAMES pour DOULEURS, TROUBLES ou IRRÉGULARITÉS des ÉPOQUES. Envoi discret contre 10f mandat ou remboursement du RÉGLOGENE LACROIX G. LACROIX, Pharmacien spécialiste à LILLE.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Cie assurances accidents grêle

avec portefeuille

demande représentant sur place de Cahors. Ecrire références sans retard à **M. CALLOT**, inspecteur, porte restante, Cahors.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 mai.

Nous retrouvons le marché aussi inactif que précédemment. La tendance demeure généralement lourde.

La Rente française clôture à 98,75.

Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 80,60, le 1896 à 78,60, le 5 0/0 1906 à 104,05, le 4 1/2 1909 à 101,25 et le Consolidé à 95.

L'Extérieure espagnole cote 96,62 l'Italien 105,20, le Portugais 67,92 et le Turc 94,50.

Nos Etablissements de crédit sont faibles.

La Banque de Paris se négocie à 1842, le Comptoir d'Escompte à 841, le Crédit Foncier à 810 et le Crédit Lyonnais à 1417.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se traite à 1300, le Nord à 1739, l'Orléans à 1397, l'Est à 915 et l'Ouest à 953.

Les obligations 5 0/0 de l'Etat de Rio Grande du Nord sont demandées à 476,50.

L'action Central América est bien tenue à 28,25.

Les actions de la Silverfields Mining sont fermes à 42.

LA PHOSPHIODE

est le **Reconstituant** et le **Dépuratif** le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 30 mai 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif. 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs.....	2.436			0,84	0,80	0,78
Vaches.....	1.302	1.080	85	0,82	0,76	0,70
Taureaux...	440			0,74	0,70	0,64
Veaux.....	2.114	1.315	282	0,92	0,86	0.80
Moutons....	18.984	11.310	2.900	1,02	0,98	0,95
Porcs.....	5.086	2.946	58	0,58	0,56	0,55

OBSERVATIONS. — Vente bonne sur les bœufs, mauvaise sur les autres marchandises.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Chemin de Fer d'Orléans

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Cie d'Orléans d'accord avec les chemins de fer de l'Etat (ancien réseau de l'Ouest), délivre du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de banlieue du réseau de l'Etat (anciennes lignes de banlieue de la Compagnie de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1re et 2e classes pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne, ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'une ou deux fois d'un mois moyennant un supplément de 25 0/0 du prix initial pour chaque période sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2e cl. et de 130 fr. en 1re classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2e et 1re classes) par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

EXCURSIONS

En Auvergne et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

1° Billets d'excursions

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1er juin au 30 septembre, au départ des gares dénommées ci-dessous et des gares intermédiaires, des billets d'excursions en Auvergne et dans le Limousin, à prix réduits, comportant les trois itinéraires A, B et C ci-après et valables 30 jours, avec faculté de prolongation d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

ITINÉRAIRE A

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

ITINÉRAIRE B

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (viâ Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (viâ Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive et Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche).

En plus de l'un des itinéraires ci-dessus, le billet d'excursions donne droit au trajet aller et retour entre l'une des gares de départ ci-après désignées et le point de contact correspondant à cette gare et relatif à l'itinéraire choisi.

PRIX DES BILLETS

GARES de DÉPART	POINTS de contact A et B	1re CLASSE A	1re CLASSE B	2e CLASSE A	2e CLASSE B
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paris ...	Vierzon	98 »	120 »	73 »	90 »
Orléans .	do	86 »	108 »	64 »	81 »
Blois...	do	86 »	108 »	64 »	81 »
Tours ..	do	91 »	113 »	68 »	85 »
Le Mans.	do	103 »	123 »	77 »	94 »
Angers ..	do	103 »	123 »	77 »	94 »
Nantes ..	do	113 »	133 »	87 »	104 »

GARES DE DÉPART	POINTS DE CONTACT A	POINTS DE CONTACT C	1re CLASSE A	1re CLASSE C	2e CLASSE A	2e CLASSE C
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Périgueux	Brive	Brive	86 »	81 »	64 »	60 »
Poitiers ..	St-Sulpice-Laurière	Limoges-Bénédi.	91 »	91 »	68 »	68 »
Angoulême	Limoges-Bénédi.	do	91 »	86 »	68 »	64 »
Bordeaux.	Brive	Brive	98 »	98 »	73 »	73 »
Agen....	do	Capdenac	98 »	91 »	73 »	68 »
Montauban	do	do	98 »	86 »	73 »	64 »
Toulouse.	do	do	103 »	91 »	77 »	68 »

2° — Cartes d'excursions en Auvergne

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er juin au 15 Septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau, des cartes d'excursions en Auvergne à prix très réduits comportant la faculté de circuler à volonté sur les sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Eygurande à Aurillac, d'Aurillac à Arvant, de Neussargues à Bort (Corrèze), d'Aurillac à St-Denis-près-Martel et de St-Denis-près-Martel à Rocamadour.

Ces cartes donnent droit en outre : à un voyage aller et retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès (Eygurande, St-Denis-près-Martel, Aurillac ou Rocamadour, selon le cas), et vice versa, par différents itinéraires ;

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10 % pour la seconde personne à 50 % pour la sixième et au-delà.

La durée de validité de ces cartes qui est de un mois peut être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours moyennant supplément.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40 %, et de même durée de validité du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris, conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets d'aller et retour valables un mois, susceptibles de prolongation et réduits de 25 % en 1re classe et de 20 % en 2e et 3e classes.

Voitures de toutes classes, wagon-restaurant, wagons-lits avec salons-lits, lits et couchettes de Paris à La Bourboule et au Mont-Dore.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1re classe, et 75 fr. en 2e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1re classe, et 0 fr. 09072 en 2e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande à Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04×0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Des réductions allant jusqu'à 50 % sont consenties en faveur des membres d'une même famillle.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 0/0 suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille*, en 1re, 2e et 3e classes, délivrés aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station balnéaire du réseau située à 60 kilomètres au moins du point de départ :

a) Saison de Printemps — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

b) *Saison d'Été.* — Du 25 Juin au 1er Octobre. Validité : jusqu'au 5 Novembre.

Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 % pour la 4e et de 75 % pour la 5e et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance, à un ou plusieurs membres de la famille, de cartes d'identité, permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant, au guichet, le prix d'un billet militaire.

A Rente Viagère

PROPRIÉTÉ PRÈS GOURDON (19 hectares), vignes, prairies, terre, bois, cheptel important, vastes constructions, rente limitée à 10 ans, sur une tête 65 ans, pas d'entrée. Ecrire ou s'adresser à **M. LATEULADE**, 16, rue du Palais de Justice, Bordeaux.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, Boulevard Gambetta
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1re classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

Confiez tous vos achats; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la qui se recommande à tous par la qualité irréprochable de ses produits, par ses prix sensationnels de bon marché.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est ***d'un goût désagréable*** et d'une digestion difficile,

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté
pour le traitement et la guérison des :
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
Prix du flacon.... 3,50 ; Le litre..... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans » contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée » des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et » fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à » du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
» La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements » ganglionaires, fortifie les os.
» C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
» Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
» Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites » aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
» Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les » bronches.

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

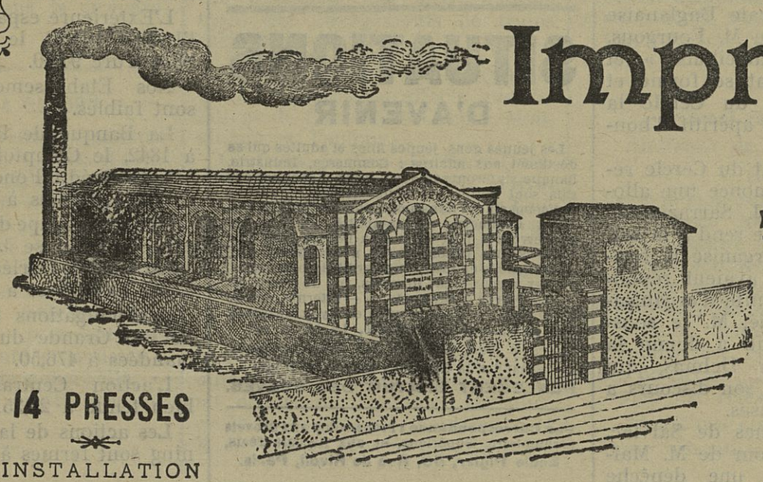

14 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS